



BULLETIN DE L'INSTITUT FRANÇAIS D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE

en ligne en ligne

BIFAO 65 (1967), p. 71-87

Bernard Boyaval

Papyrus romains de la Sorbonne [avec 5 planches].

Conditions d'utilisation

L'utilisation du contenu de ce site est limitée à un usage personnel et non commercial. Toute autre utilisation du site et de son contenu est soumise à une autorisation préalable de l'éditeur (contact AT ifao.egnet.net). Le copyright est conservé par l'éditeur (Ifao).

Conditions of Use

You may use content in this website only for your personal, noncommercial use. Any further use of this website and its content is forbidden, unless you have obtained prior permission from the publisher (contact AT ifao.egnet.net). The copyright is retained by the publisher (Ifao).

Dernières publications

9782724711462	<i>La tombe et le Sab?l oubliés</i>	Georges Castel, Maha Meebed-Castel, Hamza Abdelaziz Badr
9782724710588	<i>Les inscriptions rupestres du Ouadi Hammamat I</i>	Vincent Morel
9782724711523	<i>Bulletin de liaison de la céramique égyptienne 34</i>	Sylvie Marchand (éd.)
9782724711707	????? ?????????? ?????? ????? ?? ??????? ????? ?????? ?? ??????? ?????? ?? ?????? ?????????????? ????????? ?????????? ?????? ?? ????? ?? ?????? ?????:	Omar Jamal Mohamed Ali, Ali al-Sayyid Abdelatif
9782724711400	<i>Islam and Fraternity: Impact and Prospects of the Abu Dhabi Declaration</i>	Emmanuel Pisani (éd.), Michel Younès (éd.), Alessandro Ferrari (éd.)
9782724710922	<i>Athribis X</i>	Sandra Lippert
9782724710939	<i>Bagawat</i>	Gérard Roquet, Victor Ghica
9782724710960	<i>Le décret de Saïs</i>	Anne-Sophie von Bomhard

PAPYRUS ROMAINS DE LA SORBONNE

PAR

BERNARD BOYAVAL

I

CONTRAT DE CESSION DE TERRE CATÉCIQUE (?)

P. Sorb. Inv. 2.306 (coll. R. WEILL).

Philadelphie 138-161^{P.}

L. 9 × H. 20 cm.

PLANCHE n° XIII (grandeur originale)

Le *recto* porte les restes d'un contrat conclu entre le vétéran Irrios Héras et le soldat Antonius Maximus. Les formules ὁμολογεῖ (ὁ δεῖνα) συγκεχωρηκέναι (τῷ δεῖνι), ἀπὸ τοῦ νῦν [εἰς τὸν ἀεὶ χρόνον (?)] et κατὰ χάριν ἀναφαίρετον font penser à la cession d'une terre au bénéfice d'Antonius Maximus (cf. *P. Oxy.* 273 (95^P), qui présente les mêmes expressions). La moitié gauche du document étant perdue, nous ne pouvons connaître les conditions de ce contrat.

L'écriture, une cursive fine et penchée, parallèle aux fibres, rappelle *P. Fouad* 36 (167^P) [Pl. VI] et *P. Mert.* II, 68 (137^P) [Pl. XVI].

(Ἐτους). . Αὐτοκράτορος Καίσαρος Τίτου Αιλίου] Ἀδρ[ι]ανοῦ Ἀντωνείνου Σεβαστοῦ
Εὐσεβοῦς μηνὸς ἐν Φιλαδελφείᾳ τῆς Ἡρακλείδου μερίδος τοῦ
Ἀρσινοείτου νομοῦ. Ομολογεῖ (?) Ἰρριο]ς Ἡρᾶς τῶν ἀπολελυμένων στρα-
τιωτῶν]Ἀντων[ι]ω Μαξίμῳ στρατιώτῃ
κεντυρίας (?) Φ]λασιού Μαρείνου συνκεχωρηκέ-
ναι διὰ τήν]δε [τὴν] ωμολογίαν ἀπὸ τοῦ νῦν
εἰς τὸν ἀεὶ χρόνον (?)]. . . ε αὐτῷ κα[ι] ἐγγόνοις αὐτοῦ
κατὰ χάριν ἀναφαίρετον, ἀνθ' ἣς παρέσχε
τὰς ὑπαρ]χ[ο]ύσας αὐτῷ Ἰρρίω Ήρᾶ περὶ τὴν

10

κατοικικοῦ ἀρούρας (?)
τνίαι
ριον (?)

15

20

τοῦ
γυρίου (?)
ἀναφαίρετον (?)

Φιλα]δελφείας ἐν μιᾶ σφραγεῖδι κλήρου
ἐν τ]όπῳ λεγομένῳ Ψέντον ἀν αἱ γει-
]σιρατον κλήρου Βορᾶ Τασουχα-
.ην ἔχει ὁ κλῆρο[σ], λιβ[δ]ισ διῶ[ρ]υ[ξ]
]τονιο. [. . .] . . . [. . .] [
]. [. . .] σ. . . . [. . .] . . . [
]Ιρριο . Ήρα[. . .] ει δε [. . .] . . [
] . . . σε τοῖς ταρ'[αν]τοῦ [τα]ερὶ τη[
]τ[.].ον ἔτι δε κα[τ]ι ἀποφέρεσθαι[. . .
] [τ]ὸν δὲ ἐπελευ[σ]άμενον ἐπὶ σε[
]ειν αὐτὸν Ιρριον Ήραν ἦ οι ταρ' αὐ-
]μασι καὶ ισ ἐπιτείμου λόγου ἀρ-
]ισ ἵσας ἀντι. [. . .]. μαρ[
διολ]ογῶ ἀποκεχαρ[ι]σθαι κατὰ χάριν
]ῆ καθῶς τρο[κειται] (?)

L. 1 : l. Αὐτωνίνοι. L. 5 : l. Μαρίνοι, συγκεχωρηκέ[ναι]. L. 7 : ὥστε αὐτῷ ?
L. 10 : l. σφραγῖδι. L. 12 : l. βορᾶ. L. 21 : l. εις ἐπιτίμου. L. 23 : l. ἀποκεχωρίσθαι.
L. 24 : ε, η ou ζ ?

Traduction des lignes 1-11 :

« [L'an . . de l'Empereur César Titus Aelius] Hadrien Antonin Augste [Pieux le . . .
du mois de . . à Philadelphie] dans la méri d'Héralkéidès [du nome Arsinoïte . . .].
Irrios Héras vétéran [reconnaît (?)] avoir cédé au soldat Antonius Maximus [. . de
la centurie (?)] de Flavius Marinus [. . .] par l'intermédiaire de ce contrat, à partir de
maintenant [et pour toujours (?) . . .] pour lui-même et ses descendants [. . .]
irrévocablement [. . .] [x] aroures d'un lot catécique (?) d'un seul tenant qui
appartiennent au dit Irrios Héras près de [. . .] au lieu-dit Psenton . . .»

1. — D'après P. BURETH, *Les titulatures impériales*, pp. 65 sq., quatre titulatures
d'Antonin présentent la séquence Άδριανὸς Αὐτωνῖνος Σεβαστὸς. Ce sont Τίτος Αἰλιος
Άδριανὸς Αὐτωνῖνος Σεβαστὸς Εὐσεβῆς, Αὐτοκράτωρ Καῖσαρ Τίτος Αἰλιος Άδριανὸς
Αὐτωνῖνος Σεβαστὸς, ὁ κύριος ημῶν Αὐτοκράτωρ Καῖσαρ Τίτος Αἰλιος Άδριανὸς Αὐτωνῖνος

Σεζαστὸς Εὐσεβῆς, enfin Αὐτοκράτωρ Καῖσαρ Τίτος Αἴλιος Ἀδριανὸς Ἀντωνῖνος Σεζαστὸς Εὐσεβῆς. Seule, la quatrième, que nous avons restituée ici, est abondamment attestée pour chaque année de son règne. Si l'on accorde deux lettres au quantième de l'année et si l'on admet qu'aucun des éléments de la titulature n'était abrégé, trente-quatre lettres manquent à la première ligne. Pour aboutir au même chiffre, l. 2, il faut supposer que le nom du mois et son quantième ne dépassaient pas 6 lettres. La l. 3 ne comportait vraisemblablement que 29 lettres : il y avait peut-être un blanc entre *νομοῦ* et *δημολογεῖ*.

3 et sq. — L'exposé des clauses du contrat (ll. 3-11), à cause des lacunes, demeure obscur. Nous pensons qu'il faut attribuer à *συνκεχωρηκεῖν* [*ναι*] le sens de « céder, faire don de »⁽¹⁾ et lui donner pour complément d'objet direct [*τὰς ὑπαρχούσας* (...) [*ἀρούρας*]].

4. — *Ἀντων[ι]ῳ Μαξίμῳ στρατιώτῃ* : dans *B. G. U.* II, 423 (n° s.º), Apion, soldat dans la flotte de Misène, termine une lettre à son père, Epimachos, par ces mots : *Ἐστιν μου ὄνομα Ἀντώνιος Μαξίμος*. Mais, faute de renseignements plus précis, on ne peut conclure à l'identité des deux personnages (sur *B. G. U.* II, 423, v. J. LESQUIER, *L'arm. rom. d'Eg.*, fasc. 1, p. 85).

— Sur l'échange du nom pérégrin contre un nom latin, cf. *ibid.*, pp. 220-221 ; à la thèse de Mommsen, selon laquelle les recrues recevaient la latinité (*Hist. Schr.* II, pp. 402 sq., III, 84 sq., p. 89, n. 1 ; HIRSCHFELD, *Gall. Stud.*, p. 59), Lesquier a opposé l'idée que le changement de nom n'entraînait pas forcément une modification du statut politique. Sur cette dernière thèse, qui prévaut aujourd'hui, v., à date récente, R. MARICHAL, *L'occupation romaine de la Basse-Egypte*, pp. 31-32.

5. — Dans la première partie de la ligne étaient probablement mentionnées la légion et la centurie auxquelles appartenait Antonius Maximus. Mais on ne trouve pas dans Lesquier, *o. l.*, pp. 531 sq., de centurion qui se nomme Flavius Marinus. Notons qu'une restitution [*λεγ(ιῶνος) δευτέρας καὶ εἰκοστῆς κεντυρίας Φ]λαονίου Μαρείνου*, avec ses trente-deux lettres, est possible.

⁽¹⁾ Sur ce sens de *συγχωρεῖν*, v. par ex. P. Grenf. II, 25, 3-11 : *Οὐρολογία (...) καθ' ἣν δημολογεῖ Νεκθανοῦπις (...) συγκεχωρηκέναι Πετεαρσεμθεῖ (...) ἀπὸ τῆς σφραγίδος*

γῆς σιτοφόρου ἐν τῷ περὶ Πάθν(ρι) πεδίῳ (...) ἀρουραν μία (sic) ἡμισυ τέταρτον (v. surtout note, p. 47). V. encore P. Oxy. 273, 10 et sq.

7. — La restitution [*εἰς τὸν ἀεὶ χρόνον*] s'appuie sur *P. Oxy.* 273, 14.

8. — *κατὰ χρόνιν ἀναφαιρετον* : cf., par ex., *P. Oxy.* 273, 15. Sur la valeur juridique de cette expression, v. TAUBENSCHLAG, *The law of greco-roman Egypt*, pp. 208 n° 2 et 5, 399-401.

. — L'expression *ἀνθρ. ἡς παρέσχε* ne manque pas de surprendre : elle semble impliquer un échange et pourrait faire croire que les deux parties ont procédé à une *ἀντικαταλλαγή*. Mais les textes qui attestent de façon sûre cette pratique, *B.G.U.* II, 597, 7-12 (75^p); *C.P.R.* I, 187, 13; *P. Oxy.* 729, 43 (137^p); *P. Flor.* I, 47 (213-217^p) [*ibid.*, *aggiunte e correzioni*, p. XIII et *S.B.* 5.671]; *P.S.I.* 34, 11 (397^p); *Aegyptus* XX, *P. Flor.* inéd. 3, pp. 24 sq. (v^e s.^p); *P. Michael.* 51, 7 (1^{re} moit. du vi^e s.^p); *J.E.A.* XXIII, p. 218, n° IV, 9 (Justinien); *P. Princ.* II, 78, 7 (vi^e s.^p); *P. Masp.* 97, *recto*, 27; 169, 8; 299, 24; 154, *verso*, 14; 243, *verso*; *P. Oxy.* 1.917, 48, 50, 90 (vi^e s.^p); *S.B.* 4.755, 5; *P. Lond.* 113, 11, p. 223 (vi^e-vii^e s.^p) ne contiennent pas les mêmes formules qu'ici. D'autre part, il faudrait admettre, hypothèse peu vraisemblable, que la définition et la délimitation de l'un des deux biens échangés se trouvent incluses dans la lacune de la 1. 9. C'est pourquoi nous continuons à croire ici à un contrat de cession.

11. — [*ἐν τ]όπῳ λεγομένῳ Ψέντον*] : plusieurs *τόποι* des environs de Philadelphie étaient déjà connus par les papyrus, par exemple, les *τόποι* Πια[.]α, Σα, Ψαει, Ζεψει, Θεμη (ll. 8, 9, 10, 12, 13 de *B.G.U.* II, 519 [iv^e s.^p]), Φανσαντι ou Φασαντι (*P. Gen.* 69, 7 et 70, 10 [381-386]), Ψανσαψαη (cf. *P. Gen.* 66, 10 [374]); mais le *τόπος Ψέντον* semble nouveau.

II

REQUÊTE AU SUJET D'UNE VENTE DE TERRES PROBABLEMENT CONFISQUÉES

P. Sorb. Inv. 2.307 (coll. R. WEILL).

Tebtunis 152-153^p.

L. 12,5 × H. 22,5 cm.

PLANCHE n° XIV (grandeur originale)

Dans une requête adressée à l'*ἐπιτρόπος* Aelius Socraticus, une femme nommée Didis sollicite l'adjudication de cinq aroures de terres publiques situées près de

Tebtunis. L'année précédente, dans un document envoyé au même personnage, elle avait déjà formulé une demande en ce sens, à propos du même terrain. La mention de l'*ἐπίτροπος* (l. 1) et du précédent propriétaire (l. 9) invite à penser que ces terres avaient été confisquées (v. *P. Amh.* II, 97, introd.).

Aelius Socratus est très probablement *ἐπίτροπος οὐσιακός* (Sur ce fonctionnaire, v., entre autres, JOUGUET, *Vie Municipale*, pp. 190 et 235 ; WILCKEN, *Grundzüge*, p. 158 ; W. OSTR. I, p. 393 ; MEYER, *Festschrift Hirschfeld*, p. 156 ; WALLACE, *Taxation*, pp. 8, 293, 331 et 333).

On peut comparer l'écriture de ce document, régulière et peu ligaturée, à celle de *P. Amh.* II, 66, par exemple, qui date de 124^P.

Αἰλίῳ] Σωκρατικῷ τῷ κρατιστῷ ἐπίτροπῳ(πῳ)
 παρὰ Δ]ιδεῖτο[ς] τῆς Ὁρίων τοῦ Κρονίων
 ἀπὸ κ]άμης Τε[θύνε]ως τοῦ Ἀρσινοείτου
 μετὰ κ]υρίου τοῦ [ἀνδρὸ]ὺς Κρονίων τοῦ Διδᾶ.
 5 Άνετ]ινδ σοι, κ[ύριε, ἔ]τι ἀπὸ τοῦ διεληλυθότος) ιδ (ἔτους)
 τοῦ κυρί]ου ήμδ[ν Άντ]ωνείνου Καίσαρος μηνὸς
] ἀναφέρ[ιον, βο]υλομένη ἀνήσασθαι
 ἐκ τῶν] δημοσίων[ν ἐδαφ]ῶν εἰς πρᾶσιν ὑπερκει-
 μένων τοῦ οὐσι[ακοῦ] λόγου πρότερον Λουρίου
 10 μετὸς τοῦ [.]ισκον περὶ κάμην
 Τεθύνιν] τῆς Πο[λέμ]ωνος μερίδος, κλήρου κα-
 τοικικοῦ] ἀρούρας [πέν]τε, ὡν τὰς γιτνίας τότε
 διὰ τοῦ ἀν]αφορίου ἐ[δήλ]ωσα τιμῆς ἀντὶ τῶν τῆς
 συντιμήσ]εως ἀργυρού[ριου] (δραχμῶν) (χιλίων) (πεντακοσίων). Εγὼ αὐτὴ ἀργυρίο(.)
 15 μετῶν(?)] ριών[] καὶ τῶν ἐπο-
 μετῶν(?)] .[
].[
]. τ. [. . σ]ιρατηγῷ Δημητρίῳ τῷ [καὶ
 Ἀρποκρ]ατίῳ[νι, ὁ]πως προκηρύξῃ καὶ ἀς ἐὰν
 διδῶ ἀμε]ινονας αἱρέσεις δ[η]λώσῃ σοι. Επεὶ οὖν
 20 τὴν ἐμήν(?)] τε ἐπιστολὴν σοι καὶ τὸ ἀναφόριόν μου
]. προέθηκεν δὲ σιρατηγὸς καὶ συνεχῶς δ[έ
]. . τὴν τούτων προκήρυξιν καὶ ἀχρι τού-

του οὐδε]ἰς ἀροσῆλθεν, ἐπιδίδωμι καὶ ἀξιῶ,
ἔδν σοι] δόξη, κυρῶ[σ]αί μοι καὶ φανερὸν τοιῆσαι
25 τῷ στρατ]ηγῷ, ἵνα τὴν τειμὴν διαγράψατο κατὰ
τὴν συ]νήθειαν, δυνηθῶ τῶν ἔργων ἐπιμε-
ληθῆν]αι. Βεβαιωθήσεται δέ μοι καὶ μενεῖ μοι
η ἀράτησι]ς τούτων ἐπὶ ταῖς διὰ τῆς ὑποσχέσε-
[ως

L. 1 : *επιτρὸ*. L. 3 : l. *Ἀρσινοίτου*. L. 5 : *διεληλυθ*, *ς*. L. 6 : *μηνο*. L. 12 : l. *γειτνιας*. L. 14 : le sigle de la drachme est mutilé. D'après ce qui reste de sa partie supérieure, il semble avoir eu la forme *ς*, courante à l'époque romaine. L. 19 : *δ[η]λωση* L. 20 : *μο*^v. L. 25 : l. *τιμήν*. Ensuite, on lit *διαγράψατο*.

« A son Excellence le procurateur Aelius Socraticus, de la part de Didis, fille de Horiôn, lui-même fils de Kroniôn, originaire du village de Tebtunis dans l'Arsinoïte, qui a Kroniôn fils de Didas, son mari, pour tuteur.

Seigneur, l'année passée, quatorzième de notre maître Antonin César, au mois de [...], je t'ai déjà fait parvenir une offre d'achat ; je voulais acheter, parmi les terres publiques du service des domaines qui sont mises en vente, cinq aroures d'un lot catécique, ayant auparavant appartenu à Lourios [...], près du village de Tebtunis dans la *mérис* de Polémon, dont j'avais, à l'époque, indiqué les limites dans mon offre d'achat, et cela au prix fixé par évaluation, de mille cinq-cents (?) drachmes d'argent. [...] au stratège Démétrios également appelé Harpocratiôn pour qu'il fasse annoncer publiquement la vente et t'indique la plus forte enchère que je propose. Or, puisque le stratège a fait afficher [...] ma lettre et mon offre d'achat, a même fait, sans tarder, annoncer la vente et que, jusqu'à présent, aucun autre enchérisseur ne s'est présenté, je te demande, si tu es d'accord, de me faire adjuger ce bien et de porter ce fait à la connaissance du stratège, afin qu'après avoir payé, selon l'usage, je puisse me consacrer aux travaux agricoles. La possession m'en sera garantie et me restera [...]»

1. — Le procurateur Aelius Socraticus est déjà connu par une inscription du Musée du Caire, publiée une première fois par SEYMOUR DE RICCI, *Arch.* II, p. 562, 100 et de nouveau par MILNE, *Greek Inscriptions*, 9.297, p. 32 (= *S. B.* 4.231).

(Ἐτους) κς [Κομμόδου Καίσα]ρος τοῦ κυρίου
 [Τ]ύχι Σ· Αἴλιος Σωκρατικὸς ἐπίτροπος
 Σεξαστοῦ τὴν συνοικίαν σὺν τῇ ἀκτῇ
 καὶ τῷ οἴκῳ ἀπὸ Θεμελίου κατεσκεύασεν
 διὰ Αἴλιου Εύτυχοῦς βοηθοῦ.

5

MILNE, d'après la conjecture [Κομμόδου Καίσα]ρος, a daté cette stèle du 1^{er} Janvier 186^p. Vérification faite sur l'original, nous sommes plutôt tentés de lire [Α]ντωνείνου Καίσαρος dont les quinze lettres remplissent mieux la lacune. κς, d'autre part, est moins probable que ις : sur la stèle, en effet, un trait de déclinaison Sud ressemble à un *iota* suivi d'un ι si proche de lui qu'il n'y a guère de place entre eux pour la barre et la contrebarre d'un *kappa*. La stèle date donc plus vraisemblablement du 1^{er} Janvier 153^p, date qui concorde mieux avec celle de notre papyrus et de *B. G. U.* III, 891, 15-16 (9 Avril 144^p) qui semble concerner aussi Aelius Socratus :

Καὶ θλον τὸ ωρᾶγμα ἐπὶ Αἴλιον[
 τὸν κράτιστον ἐπίτροπον τοῦ κυρίου Καίσ[αρος]

Comme l'indique l'adjectif *κράτιστος*, Aelius Socratus a rang de chevalier romain (cf. de même, dans *P. Tebt.* II, 317, 17, le *κράτιστος οὐσιακὸς ἐπίτροπος Οὐλπίος Ἰπρακλείδης*). Sur la présence de chevaliers romains et parfois d'affranchis impériaux parmi des fonctionnaires de ce rang, v. WILCKEN, *Grundzüge*, p. 158 et n. 3 et 4.

2-4. — L'onomastique, ici, mérite quelques remarques : à Tebtunis, au n^o s.^p, le nom propre Διδῆς ne semble attesté qu'une seule fois, dans *P. Tebt.* II, 352, 11 (158^p). Mais, faute de renseignements plus précis, nous ne pouvons conclure à l'identité des deux personnages (Pour le 1^{er} s.^p, voir *P. Mich. Tebt.* I, 123, *recto*, XVI, 13 et XVII, 40 [45-47^p]). Le beau-père de Διδῆς s'appelle Διδᾶς. Or, un percepteur de ce nom exerçait à Tebtunis en 132^p (*P. Tebt.* II, 361, 3). Bien qu'il ne soit pas impossible, *a priori*, de retrouver vingt ans plus tard son fils en la personne de Κρονίων, nous ne conclurons pas, ici non plus, faute de preuves. Dernier fait digne de remarque, le grand-père et le mari de Didis s'appellent tous deux Κρονίων, nom qui est très abondamment attesté dans les papyrus romains de la région, surtout au 1^{er} et au n^o s.^p (v. *P. Mich. Tebt.* I, index, pp. 221-222 et II, *ibid.*, p. 385 ; *P. Tebt.* II, index, p. 385). Il n'y a donc rien d'étonnant à ce qu'il apparaisse, ici, deux fois dans la même famille.

5. — Pour la remise d'un *ἀναφόριον*, on emploie d'habitude *διδόναι* (par ex. *B. G. U.* 1.123, 5 ; *P. Flor.* 61, 17) ou ses composés, *ἀναδιδόναι* (*P. Oxy.* 486, 11), *ἀποδιδόναι* (*P. Giess.* 92, 14), *ἐπιδιδόναι* (*B. G. U.* 5, II, 17 ; 250, 21 ; *S. B.* 5.232, 28 ; *P. Giess.* 4, 17 ; *P. Oxy.* 294, 13 ; 486, 17 ; 898, 37 ; 1.434, 13 ; *P. Jand.* 26, 32 ; *P. S. I.* 281, 55). Mais *B. G. U.* 613, 3-4, atteste aussi *ἀνατίνειν* pour la remise d'un document officiel : *ἀνέτινα βιτλ[ιδι]α τῷ λαμπροτάτῳ [ῆγεμόνι] καὶ ἀνεπέμφθην ἐπὶ σέ*.

. — Le *Liddell-Scott* atteste l'emploi d'*ἔτι*, au sens de « déjà », dans *Platon, Mén.* 93, *a*.

6. — [*τοῦ κυρίου ἡμῶν Αὐτοῦ*] *ωνείνον Καίσαρος* : d'après P. BURETH, *o. l.*, p. 76, cette titulature n'était attestée, jusqu'à présent, de façon sûre, que pour la dix-neuvième année d'Antonin (*P. Gen.* 260, 20 ; 261, 9 ; *S. B.* 15, 23 ; 16, 11 ; 17, 12).

7. — Dans la lacune initiale, on peut supposer un nom de cinq, peut-être six lettres. Donc, en dehors de *Θάθ*, d'*Ἄθύρ* et de *Τίτι*, trop courts, de *Φαμενάθ* et de *Φαρμοῦθι*, trop longs, tous les autres noms de mois sont possibles.

. — Sur le sens du mot *ἀναφόριον* qui désigne, ici, d'une manière très précise, une offre d'achat, v. les remarques de ROBERTS et SKEAT, *A sale of Ὑπέλογος at Tebtunis in the reign of Domitian, Aegyptus XIII*, p. 461, n. 2 ; v. également *B. G. U.* I, 168, 1 et II, 462, 1 ; *P. Amh.* II, 68, 12 et 14.

8. — L'expression *τὰ δημόσια ἐδάφη* paraît désigner, de manière générale, l'ensemble des terres publiques par opposition aux *ἰδιωτικά* (cf. *P. Brême* 12, 8-10 [Hadrien]) : *ὑπολόγου δημοσίων καὶ ιδιωτικῶν ἐδάφῶν*). Au nombre des *δημόσια ἐδάφη*, on compte la *γῆ βασιλική*, la *γῆ δημοσία* et la *γῆ οὐσιακή*. Sur l'ensemble de cette question, v. WILCKEN, *Grundzüge*, p. 289 ; J. HERRMANN, *Studien zur Bodenpacht im Recht der graeco-aegyptischen Papyri, Münch. Beitr.* XLI, 1958, pp. 82 et sq. Parmi les textes qui concernent ce genre de terres, v. notamment *P. Lond.* II, p. 164 ; *P. Oslo* II, 33, 9 ; *P. Mich.* V, 310, 10 ; *P. Princ.* III, 146, 9 ; *P. S. I.* X, 1.134, 10 ; *P. Warren*, 11, 7).

. — Sur le tour *εἰς πρᾶσιν ὑπερκείσθαι*, cf., à titre d'exemple, le texte suivant de *P. Amh.* II, 97, 5-9 : *βούλομαι ὡνήσασθαι ἐκ τῶν εἰς πρᾶσιν ὑπερκειμένων τῆς διοικήσεως τερὶ τὴν προκειμένην κώμην (. . .) τρίτον μέρος οἰκιας καὶ αὐλῆς καὶ εἰλαιοργίου*. Cf. également *B. G. U.* IV, 1.047, IV, 10 et 16 (n° s. p.).

9. — Sur l'*οὐσιακὸς λόγος*, v., entre autres, WILCKEN, *Grundzüge*, pp. 154, 163 et 299 ; W. OSTR. I, p. 643 ; WALLACE, *Taxation*, pp. 338-339 ; SCHUBART, *Einführung*, p. 265. On peut également consulter P. RYL. II, 99 (III^e s.^p), introd. V. aussi parmi beaucoup d'autres textes P. AMH. II, 77, 21 ; B. G. U. I, 277, II, 10 ; II, 599, 14 ; III, 976, 13 ; IV, 1.947, II, 15 ; P. STRASB. 5, 17 ; S. B. 5.670, 2.

. — Lourios était sans doute le précédent propriétaire, victime de la confiscation (Cf. P. AMH. II, 97, 6-7). Ce nom apparaît souvent dans les P. TEBT. II des n^e et III^e s.^p, par ex. 319, 3 et sq. (248^p) ; 322, 6 (189^p) ; 394, 1 (149^p) ; 453 (n^e s.^p) ; 527 (101^p) ; 609 (n^e s.^p).

14. — Sur l'évaluation (*συντιμησις*) qui intervenait lors d'une vente aux enchères, v., par ex., P. STRASB. I, 14 [211^p], introd., pp. 55-56 ; P. OXY. III, 513, introd. et ll. 11-12 ; P. AMH. II, 97, 13, 15.

. — Le sigle qui, ici, représente probablement (*χιλιοι*) ressemble à celui qui, dans P.S.I. III, 250, 6, équivaut à (*εξακισχιλιοι*). Mais 6.500 dr. seraient un prix anormalement élevé pour 5 aroures à cette époque (1 ar. = 300 dr. en moy. entre Domitien et Marc-Aurèle. Cf. J. SCHWARTZ, *Sarapion*, p. 330). Au contraire, si on lit 1.500 dr., on obtient exactement le prix habituel alors pour 1 aroure.

15-16. — Ces lignes concernent probablement le versement des taxes supplémentaires (*ἐπέμενα*) qui accompagnent l'adjudication ; cf. P. AMH. II, 97, 13-15 : *τιμῆς τῶν τῆς συντιμήσεως ἀργ(υρίου) (δραχμῶν) ἐκατὸν εἴκοσι καὶ τῶν ἐπομένων ἐφ' ὦ κυρωθεῖσα διαγράψω ἐπὶ τὴν δῆμοσιαν τράπεζαν* (cf. de même P. OXY. 513, 14 et sq. et 1.633, 24).

17-18. — *Δημάτριος οἱ καὶ Ἀρποκρατίων* était déjà connu comme stratège des mérédies de Thémistos et de Polémon vers 150-151^p par P. LOND. II, p. 172, n° 358, 1 (cf. H. HENNE, *Liste des stratèges*, p. 61).

18. — Sur le sens technique des mots *ἀροκηρύτειν*, *αἴρεσις*, *ἀροτιθέναι*, *ἀροκηρύξις*, *ἀροσελθεῖν* et *κυρῶσαι* quand il s'agit d'une vente aux enchères, v. en particulier W. OSTR. I, pp. 525-526.

19. — Cf. par ex. P. RYL. II, 427, frgts 7⁷, 16⁹ et surtout 11⁶ : [επ]⁷ τῷ ἀμελονα αἴρεσιν διδ[έναι]. Noter ici l'emploi du pluriel.

26. — L'expression *τὰ ἔργα* désigne très précisément les travaux de la terre ; sur ce sens, cf., par ex., P. OXY. XIV, 1.630, 19 (222^p?).

27-28. — Βεβαιωθήσεται δέ μοι καὶ μενεῖ μοι [ἢ κράτησι] τούτων : fait curieux que montre la comparaison avec le formulaire de *P. Amh. II*, 97, 15-17, μενεῖ δέ μοι ἢ τούτων κράτησις καὶ [ἢ] κυρεία ἀναφαίρετος ἐπὶ τὸν σεὶς χρόνον [ἢ]ν φαίνηται κυρώσαι, notre texte ne mentionne pas la κυρεία à côté de la κράτησις. Sur la distinction entre le κυριεύειν et le κρατεῖν et le sens précis du mot κράτησις, v., particulièrement, WILCKEN, *Actenstücke*, p. 31 ; TAUBENSCHLAG, *The Law*, pp. 230, n. 1 ; 231, n. 2, 3, 4 et *J. J. P.* VI, 1952, p. 303. Sur l'effet pratique de la clause μενεῖ δέ μοι etc., v. PLAUMANN, *Der Idios Logos*, § 91 et WILHELMSON, *Zum römischen Fiskalkauf in Ägypten*, pp. 8-19.

. — Sur l'expression finale, d'ailleurs incomplète, cf. par ex. *P. Amh. II*, 97, 17-18 : εἰσὶν δὲ μὴ κυρωθῶ, οὐ κατασχεθῆσομαι τῇ [ἢ]ποστχέσαι.

III

FRAGMENT D'UN REÇU

P. Sorb. Inv. 487 (Prov. inc.).

Fayoum. 9 Septembre 180^p (?)

L. 6 × H. 3 cm.

PLANCHE n° XV, B (grandeur originale)

Ce fragment de cinq lignes a été acheté au Caire en 1918 par P. JOUGUET. On peut comparer son écriture, une petite cursive penchée, perpendiculaire aux fibres, de la seconde moitié du n^e s.^p, à *P. G. B. 26, a* (159-160^p), M. NORSA, *Scritt. Doc.*, Fasc. 2, Tav. XV (première main de *P. S. I. 1.110*, 157-158^p) et XVI (*P. S. I. 1.159*, n^e s.^p) ou encore à *P. Mert. I*, 16 (149^p).

Mutilé en bas seulement, le texte concerne un versement en nature dont le destinataire est le grenier public du bourg d'Autodikè. Mais nous n'en connaissons que la date. Nous ignorons son auteur ainsi que le montant et la nature du versement.

Μεμέτ(ρηται) εἰς τὸν ἐν Αὐτοδίκῃ
Θησ(αυρὸν) ἐπὶ τῆς δωδεκά-
της τοῦ ἔντος μηνὸς
Θῶθ τοῦ ἐνεστῶτος
καὶ (ἔτους) Αὐρηλίου Κομμό[δου]

« Il a été versé au grenier public d'Autodikè pour le douze du présent mois de Thôth de la vingt-et-unième année en cours d'Aurélius Commodo ... »

L. 1 : $\mu\varepsilon\mu\varepsilon^T$, $\varepsilon\iota\varepsilon^T$. L. 2 : $\Theta\eta\sigma^-$. L. 5 : le sigle qui représente ($\varepsilon\tau\sigma\tau\sigma$), pour autant que l'état du papyrus permette d'en juger, a la forme d'une diagonale incurvée à son extrémité inférieure.

LL. 1-2. — $\varepsilon\iota\varepsilon\tau(\delta\nu)\varepsilon\nu\Lambda\dot{\nu}\tau\delta\iota\kappa\eta\Theta\eta\sigma(\alpha\nu\rho\delta\nu)$: ce grenier public était déjà connu par *P. Petr.* III, 81, 13 (III^e s. A) ; *B. G. U.* 81 (189^p) ; 802, II, 1 et III, 12 (42^p) ; *P. Amh.* II, 69 (154^p). A ce propos, v. A. CALDERINI, *ΘΗΣΑΥΡΟΙ*, pp. 22, 29, 62 et 63. Le village d'Autodikè, qui est attesté surtout aux époques ptolémaïque et romaine, appartenait au district de Thémistos. On le place tantôt au Sud (J. LESQUIER, n. au *P. Magd.* 29, 2, p. 161 et *P. Tebt.* II, App. II, § 5, p. 371), tantôt à l'Est (WESSELY, *Topographie des Faijum*, pp. 14, 17, 43-44). Il est mentionné jusqu'à une date tardive dans WESSELY, *Stud. Pal. X*, *Griechische Texte zur Topographie Ägyptens*, p. 16, n° 26 [VII^e-VIII^e s. P].

L. 5. — D'après P. BURETH, *o. l.*, pp. 87-90, des huit titulatures qui commencent par *Αὐρήλιος Κόμμωδος*, une seule paraît courante, *Αὐρήλιος Κόμμωδος Αντωνῖνος Καῖσαρ ὁ κύριος*, attestée par plus de quatre-vingts exemples. Au début de cette ligne, on peut hésiter sur le second chiffre du quantième de l'année. Une tache d'encre, malheureusement placée juste à l'intersection de la moitié supérieure de la haste du *kappa* initial et de la partie inférieure du Θ initial de $\Theta\omega\theta$, paraît accidentelle et ne dissimule probablement pas de lettre biffée. Après le *kappa* dont la lecture ne fait aucun doute, on pense à un α très ouvert au Nord ou peut-être un β , toute autre lettre semblant exclue.

IV

CORRESPONDANCE D'ASKLAS

Ce papyrus et le suivant portent deux lettres du même expéditeur, un certain Asklas dont la condition sociale nous échappe. La première est adressée à son fils, Askliapiadès, et la seconde à un ami nommé Sarapias, *ἀρχέμπορος*. L'origine de ces documents est inconnue. Cependant, il convient de noter qu'au cours de ses déplacements (B, 4), Asklas doit régler une affaire à Psônis, ce qui rend possible une provenance panopolitaine. Mais la présence de noms tels que *Βερενίκη*, *Σαυδόθραξ*,

Ἄρσινόη, Ἄρειος, Φιλούμενος (?) à cette date (cf. PLAUMANN, *Ptolemais in Oberägypten*, pp. 102, n. 3-4, et 104) invite à penser qu'ils viennent plutôt de Ptolémaïs.

Leur écriture peut être comparée à M. NORSA, *Scritt. Doc.*, Fasc. 2, Tav. XX (*P. S. I.* 1.161), *P. Gron.* 17, *P. Mert.* I, 29 (Pl. XXXII (b)), 32 (Pl. XXXV) et 38 (Pl. XL) qui s'échelonnent de la fin du III^e s. à la fin du IV^e s.^P. Nos deux papyrus datent probablement de la même période.

La première lettre contient des recommandations d'ordre domestique. La seconde, peu correcte et souvent incohérente, au point que nous n'avons pas jugé possible de la traduire, paraît se rapporter à un voyage d'Asklas à Psônis d'abord (l. 4), puis plus au Sud (l. 6), jusqu'à Panopolis peut-être, si l'équation *Psônis* = *Bassouna* est exacte (v. note à ce sujet) ou jusqu'à Ptolémaïs. Mais la chronologie et les motifs de ces déplacements demeurent obscurs.

A

LETTRE À ASKLÉPIADÈS

P. Sorb. Inv. 2.310 (Coll. R. WEILL).

L. 8 × H. 18,5 cm.

PLANCHE n° XV, A (grandeur originale)

Recto :

Ἄσκλας Ἄσκληπιαδη
 τῷ νιψ χαίρειν · ωρὸ⁵
 μὲν τῶντων εὐχομέ
 σε νῆ^(ι)αίνειν. Ἐνετειλα-
 μην συ ἀγοράσε τῇ ἀδ[ε]λ-
 φῇ σου λαμπάδες β
 κὲ σκάφιν ἀ κὲ νδρίαν ·
 καλῶ[ς] οὖν τοιήσις ἀγ[ε-]
 ρας τὸ σκάφιν καλὸν
 κὲ νδρίαν ἀ · ταῦτα
 ἀγόρα[σ]ε, μὴ ἀγοράσης
 τὰς λαμπάδες . . .
 Εὖρον τάδε τῆς ἐν-
 τολῆς τῶντα εξαρ-

τισ(μένα) κὲ τὸ ζεῦγος Πανίσ(κη;) .
 Ἀγόρασυ τὰ βύσσια.
 Δώσις τὰ ἔχοντα τελ()
 Σεραπίονι, ἵνα αὐτὰ τελ()
 δινήσετε· οὗτο ποιει
 μὴ ἐλαφρὸς ἀλλὰ πάν-
 τα ἀ συ ἐνετεῖλάμην,
 σὺ ποιει. Εάν εὕρης εύκε-
 ριαν, γράψι μοι ἀσφαλῶς
 περὶ πάντων. Ασπάζε-
 τέ σε Βερενίκη ή ἀδελ(φη).

Verso :

PLANCHE XVI, A (infra-rouge)

L'écriture est parallèle aux fibres et la dernière ligne (B) est disposée tête-bêche par rapport aux trois précédentes.

(A) τα ωάντα ωοίει ἀσφαλῶς · ηρώτησα Πανίσκου
τερὶ τῆς ἐντολῆς, μάλιστα τερὶ τῶν καταχυμάτων
βυσσίνων · ἔρρωσθε · Παοῖνι ἄ.

(B) Αποδ(δε) Ασκλη Κοπρ() υιώι

L. 3 : l. *εὐχομαι*. L. 5 : l. *σοι*, *ἀγοράσαι*. A la fin de la ligne, on lit *αδ*[^λ]. L. 6 : l. *λαμπάδας*. L. 7 : l. *καὶ*, *σκάφιον*, *καὶ*, *υδριᾶ*. L. 8 : l. *ποιήσεις*, *ἀγοράσας*(?). L. 9 : l. *σκάφιον*. L. 10 : l. *καὶ*. L. 11 : l. *ἀγόρασον*(?). L. 12 : l. *λαμπάδας*. LL. 14-15 : *ἐξαρτισ*. L. 15 : l. *καὶ*, *πανι*^σ. L. 16 : l. *ἀγόρασον*(?). L. 17 : l. *δώσεις*. *τὲ*. L. 18 : l. *Σεραπίωνι*, *τὲ*. L. 19 : l. *ἀνήσηται*(?), *οὕτω*. L. 20 : l. *ἐλαφρᾶς*. A la fin de la ligne, *ω*^λ. L. 21 : l. *σοι*. Ensuite, *ενετειλαμη*^η. L. 22 : l. *εὐκαιρίαν*. L. 23 : l. *γράψεις*. LL. 24-25 : l. *ἀσπάζεται*. A la fin de la ligne, *αδε*^λ. L. 27 : *εντολ*. L. 29 : *ἀποδ*, *κοπρο*.

Traduction des ll. 1-25 :

« Asklas à son fils Asklépiadès salut. Avant tout, je te souhaite une bonne santé. Je t'avais demandé d'acheter pour ta sœur deux lampes, une corbeille et une cruche.

Achète, s'il te plaît, une belle corbeille et une cruche. Achète cela mais n'achète pas les lampes ... J'ai trouvé prêt tout ce que j'avais demandé ainsi que la paire pour Paniskos (?). Achète le lin ... (?) ... Ne sois pas étourdi et fais tout ce que je t'ai demandé ; si tu en trouves l'occasion, écris-moi sans faute sur tout cela. Ta sœur Bérénice t'embrasse.»

12. — *δύο* semble peu probable.

16. — Sur les *βύσσινα*, v., par ex., J. MARQUARDT, *Das Privatleben der Römer*, pp. 463-465 et surtout P. W. V, col. 1.108-1.114 pour l'ensemble de la question. Celle-ci a été de nouveau posée (lin ou coton?) par I. KALLERIS, *Ai πρωταὶ ὄλαι τῆς ὕφαντον πυγίας εἰς τὴν πολεμαϊκὴν Αἴγυπτον*, Athènes, 1952, pp. 204-213, et E. WIPSZYCKA, *L'industrie textile dans l'Egypte romaine*, 1965, pp. 40 sqq. et 108.

17-19. — Le *Liddell-Scott* atteste bien l'expression *τελη ὀνεισθαι* dans Xén. *Vect. 4*, 19 (« *purchase the farming of public taxes* ») mais nous ne comprenons pas le sens de cette phrase ici. Il n'est pas sûr d'ailleurs que *τελ* soit, dans les deux cas, l'abréviation de *τελ(η)*.

27. — La lecture *καταχυμάτων* paraît sûre mais l'expression *περὶ τῶν καταχυμάτων βυσσίνων* demeure obscure. On pourrait à la rigueur, voir dans l'*upsilon* une faute d'iotacisme, mais que restituer? Si l'on fait de *βυσσίνων* un adjectif substantif neutre, employé de la même façon qu'à la l. 16, on peut couper *κατὰ χυμάτων* mais cette locution ne paraît offrir aucun sens. Il vaut mieux, croyons-nous, voir en *καταχυμα* un substantif, nouveau d'ailleurs et de sens obscur, qui désigne peut-être une variété de vêtements en lin inconnue de nous; *βυσσίνων* serait simplement adjectif.

28. — *Πλοῖοι* : sur les échanges entre *ν* et *οι*, nombreux dès l'époque ptolémaïque, v., entre autres, MAYSER, I¹, p. 111.

29. — Le *Namenbuch* offre le choix entre de nombreux noms, *Kοπρέας*, *Kοπρίας*, etc., la plupart attestés par beaucoup d'exemples. La présence de cette adresse ancienne, d'une main différente, s'explique aisément : sur une feuille de papyrus qui avait déjà servi à la rédaction d'une lettre adressée à Asklas par un expéditeur inconnu et qui était demeurée dans ses archives personnelles, notre bonhomme, après lavage du texte précédent, a rédigé cette lettre.

B

LETTRE À SARAPIAS

P. Sorb. Inv. 2.311 (coll. R. WEILL).

L. 11,5 × H. 18,5 cm.

PLANCHE n° XVII (grandeur originale ; infra-rouge)

Recto :

Ἄσκλᾶς Σαραπιᾶς τῷ φιλτάτῳ χαῖ(ρειν).
τρὸ μὲν πάντων εὔχομε πᾶσι τοῖς
Θεοῖς νῦν(ι) αἴνειν σέ. Εὔχορίσθην ἀπὸ
σοῦ τῇ πε κε ἀνέβην εἰς Ψῶνιν,
5 κούδενα εὔρον τρὸς οὐς ἔχω πρᾶγμα .
εὐθέως ἀνέπλευσα τὸ Φιλουμέ-
νου σῇ φιλεσθ[. . . μ]ετὰ μεγάλου πόνου
μετὰ χρήματ[ο]ῦ [εὐ]χαριστῶ Σαμόθρα-
κι κε Ἀλεξά [τ]αρ' ἀν σ[ε] παρεκά-
λουν καθ' ἡμέραν συναλλάξε φακο(ῦ)
10 (ἀρτάζας) ξ κούκ [η]θέλησας ἀλλὰ κε ἀπο-
πλέων . . . σε πρώτησα ἀφ[ε]ῖ-
νε ὅδε κε[ρ]μάτια συναγοράσε, οὐδὲ
οὔτω ηθέλη[σ]ας . αἰτοῦμαι (δραχμᾶς) νυ.
15 δ κόσμος τῶν ἀγορα[σ]τῶν ὅδε ενι
η ἐκσαγογὴ κρατεῖτε δεινῶς.
Ἀλεξά[ν]δρος μν λέγι περικέξθμεθ(α)
ἡμέρας ἐ καί, τοῦ Θεοῦ Θέλοντος,
ἡσσο ἀγορᾶμεν . δ πυρῶν ἀνα-
20 θεῖταισιε ἀκούσαντες τὰς παρ'
ἡμῖν τειμᾶς· ἐὰν οὖν Θέλησ,
Θέλις με ποιεῖν
γράφεις μοι περὶ ὅν [μοι ἐνετείλου]
μεθ' ἡμέρας ἐ ἀγορᾶ (ἀρτάζας) τὸν τάχα

(Dans la marge Ouest, verticalement)

Τγ(ι)αίνουσιν ὅ συ πάντες ἀσπασε Ἀρσινόην κε τοὺς νούς

Verso (transfibral) :

PLANCHE XVI, B (infra-rouge)

(A) ἐκπορεύομε
εἰς Ἀβύδον

30 $\tau\tilde{\omega}\bar{\gamma}$

(B) Αποδ(ὸς) Σαραπιᾶι Αρείου ἀρχεμπόρωι

L. 2 : l. εὐχομαί. L. 3 : l. ἐχωρίσθην. L. 4 : l. κατ. L. 5 : πραγμά. L. 7 : πονοῦ. L. 9 : l. κατ. L. 10 : l. συναλλάξαι. Ensuite φαντο. L. 11 : le sigle de l'artabe a la forme $\overline{\sigma}$. L. 12-13 : l. ἀφεῖναι(?). L. 13 : l. ὥδε(?), συναγοράσαι. Ensuite οὐδε. L. 16 : l. ἐξαγωγή, κρατεῖται. L. 17 : l. μοι λέγει, παρεκδεξόμεθα. Ce dernier mot est écrit περεκδεξόμε. L. 18 : Θελοντό. L. 19 : l. ήσσον. LL. 19-20 : l. ἀναβεβασται. L. 21 : l. τιμᾶς. L. 22 : l. γράφεις, Θελεις. L. 23 : le sigle de l'artabe a la forme $\overline{\sigma}$. LL. 24-25 : l. ὀφειλόντων, Κυριλλου(?). L. 27 : l. οἱ σοι, ἀσπασαι, κατ, νιούς. L. 28 : l. ἐκπορεύομαι.

4. — A propos de Psônis, qu'on situe sur la rive occidentale du Nil, au nord de Sohag, v. H. GAUTHIER, *Notes géographiques sur le nome panopolite*, B. I. F. A. O. IV, 1905, XVII, pp. 72-73. L'appartenance de ce village au nome Panopolite est garantie par la planchette funéraire de Berlin n° 10.626 (F. KREBS, *Griechische Mumienetikette aus Ägypten*, A. Z., XXXII, 1894, n° 85, p. 51). L'équivalence établie par GAUTHIER entre le grec **Ψῶνις*, le démotique *pr-swn* (SPIEGELBERG, *Aeg. und gr. Eigennamen*, p. 71*, n° 520), le copte *Ⲡⲱⲟⲙ* (AMÉLINEAU, *Géogr.*, p. 505), l'*Ibsone* du P. VANSLEB (*Nouv. Rel.*, Paris, 1677, p. 371) et le bourg moderne de *Bassouna*, semble partout admise. Parmi les textes papyrologiques qui parlent de ce site, v. S. B. 1.255-1.256, 1.258, 1.484, 2.099, 3.889, 3.929, 4.238, 6.005-6.007, 9.022.

P. Gron. 15, verso, B, 1-2, P. Oslo 198, P. Gen. inv. 108, c, 5 [Rech. Pap. II, p. 44].

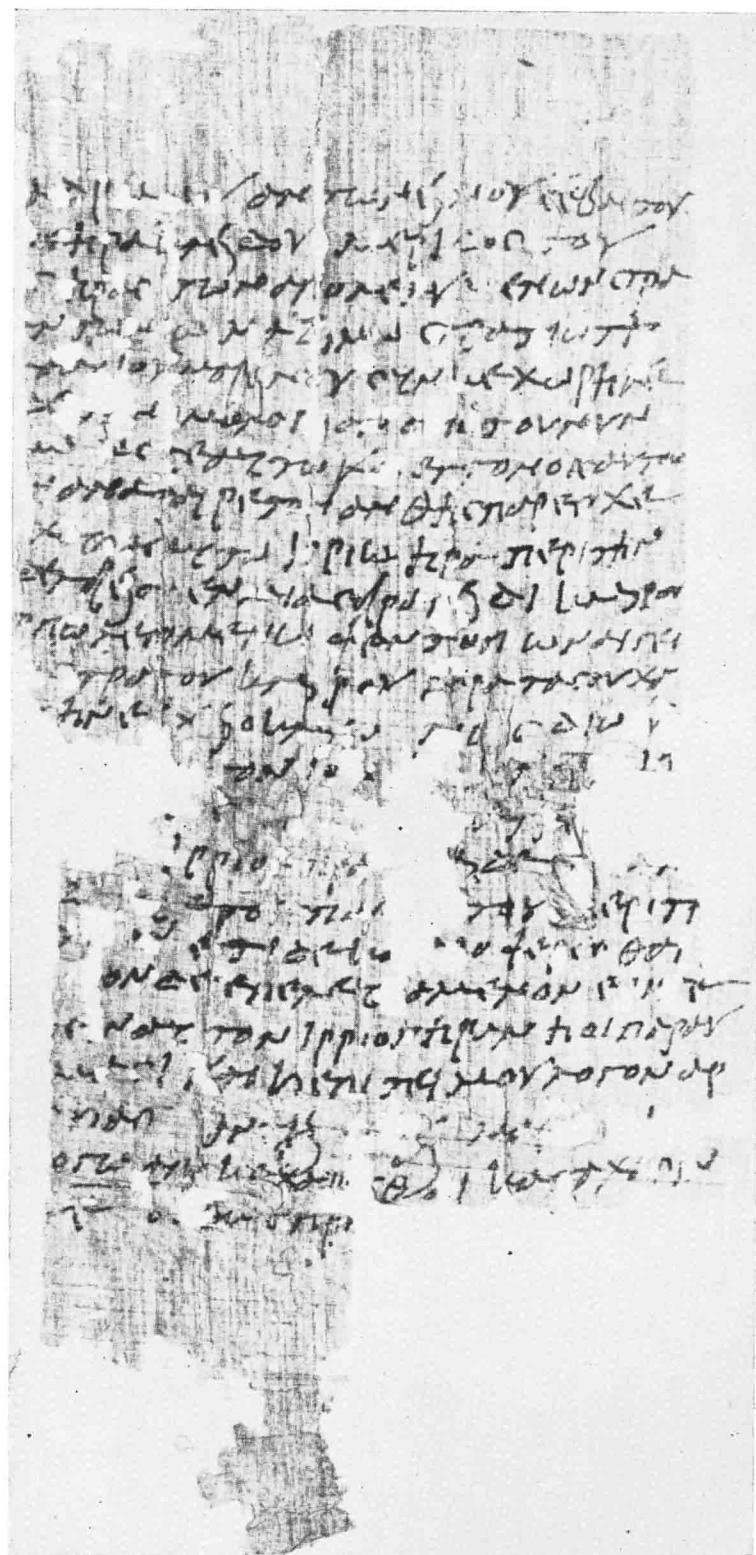
SKEAT, P. Beatty Panop., pp. xxxvii-xxxviii, suppose que Psōnis et le Triphieion étaient inclus dans la toparchie de Phenebythis (cf. *ibid.* I, 262, la μ ονή Ψ ώνεως et la note *ad locum*).

5. — Sur l'expression ω ρός τ ινα ε χειν ω ράγμα, cf. par ex. *P. Oxy.* 743 II, 19-21 (II^eA) : ε i κ ai ω [ρ]ός δ λλοντ ε λχον ω ράγμα β οηθόν α ύτον γ [s]νέσθαι δ ιά η ν ε χομξ(ν) ω ρός ε ατούς φ ιλίαν et 706 (env. 115^P), 3-5 : [..... $\dot{\alpha}$ πειλη]φέναι ω αρ' α ύτον $\dot{\alpha}$ ργύριον κ ai γ εγρα[φέναι χ ειρόγρ]αφον ω ερί τ ον μ ηδέν ε ξειν ω ράγμα [ω ρός α ύτόν (. . .)]. Tandis que les éditeurs du *P. Oxy.* 743 donnent à cette expression un sens assez général («*although I (?) have had trouble with others*»), le *Wörterbuch* de PREISIGKE lui confère le sens judiciaire, beaucoup plus précis, d'«*être en procès avec quelqu'un*».

11. — ($\dot{\alpha}$ ρτάξας) ξ : la comparaison avec le ξ d'Αλεξάς (l. 17) nous invite à lire ici la même lettre.

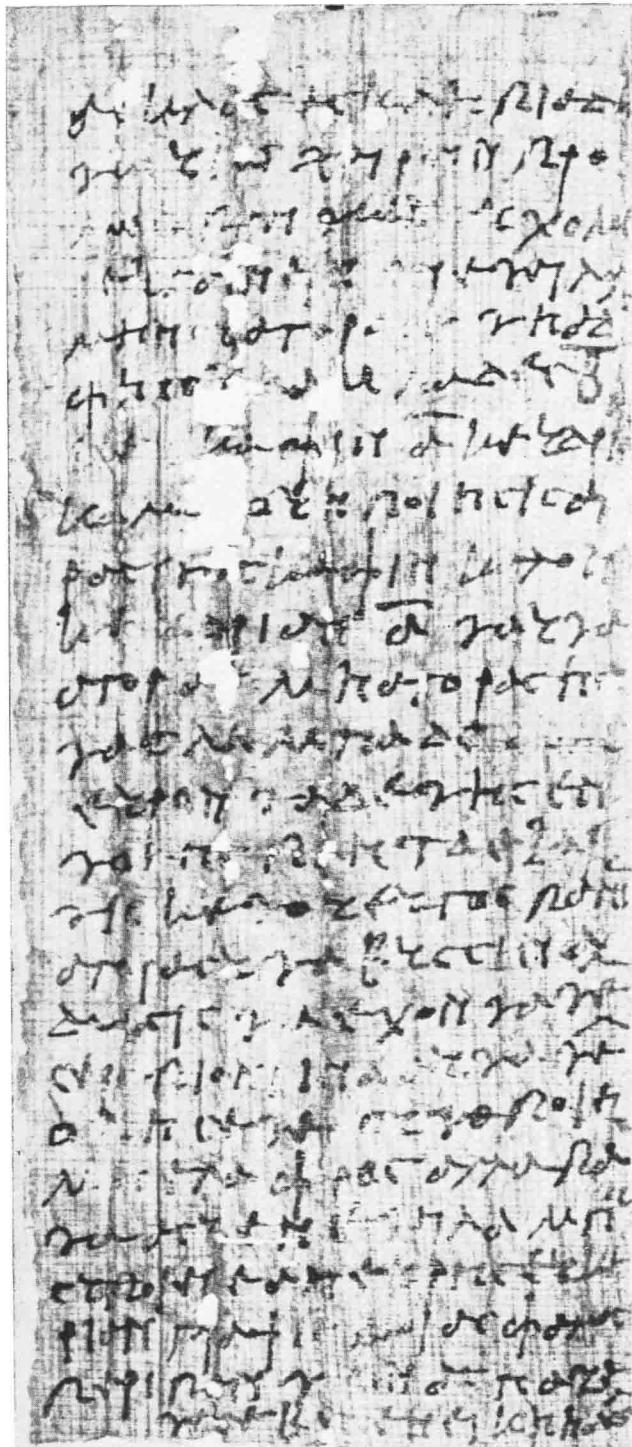
31. — A en juger par le *Liddell-Scott*, le mot $\dot{\alpha}$ ρχέμπορος qui désigne le président d'une corporation de négociants ne semble jusqu'à présent attesté que par un seul exemple de Palmyre, *OGIS* II, 646, 8, du III^e s.^P

Le Caire, Juin 1966

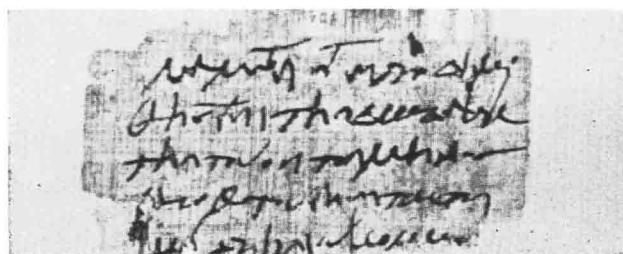


Cession de terre catélique (?).

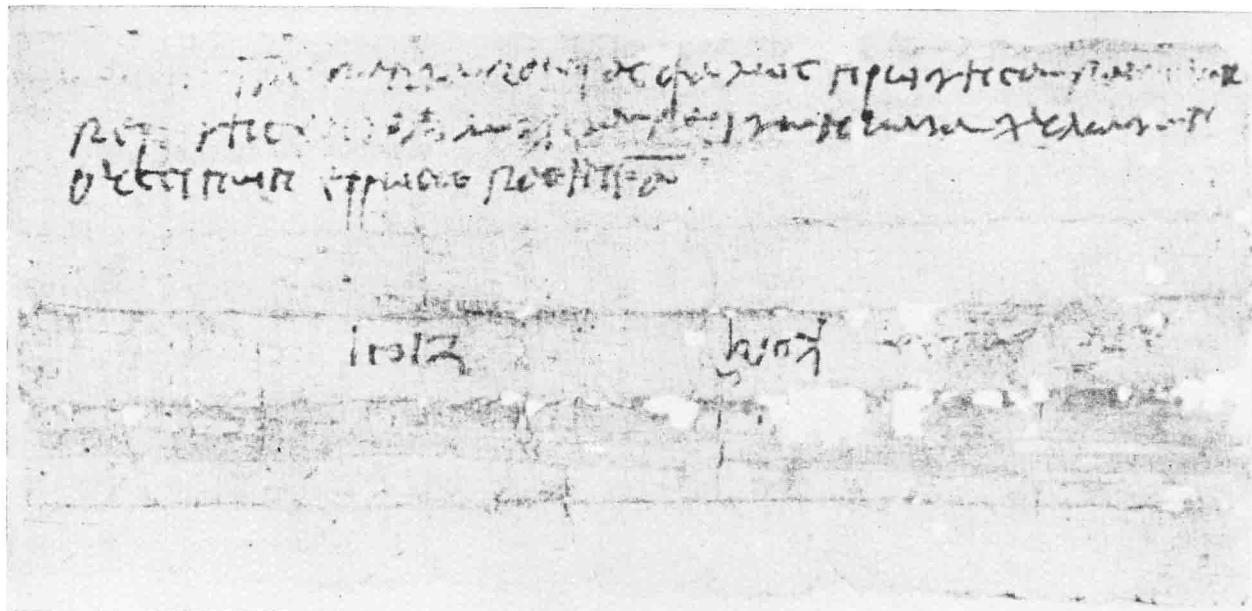
Requête de Didis au procureur Aelius Socraticus.



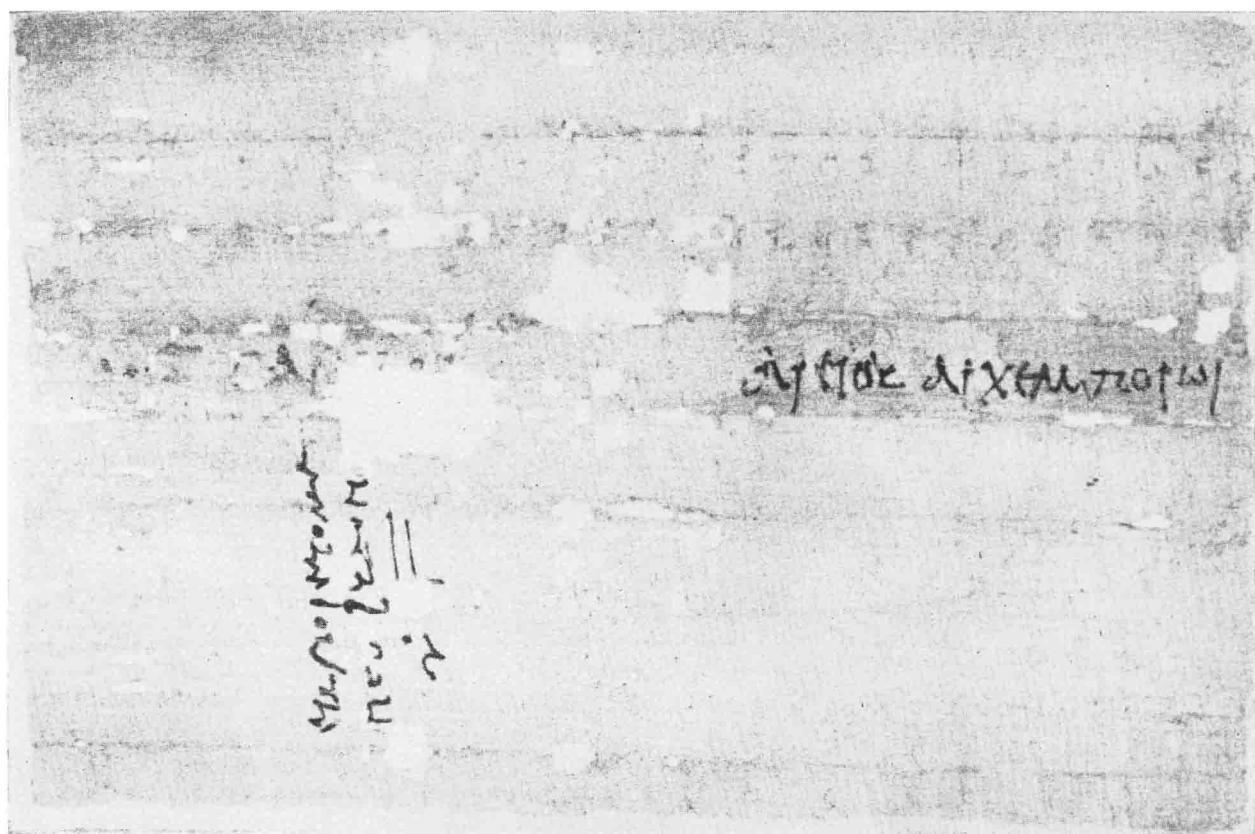
A. — Lettre d'Asklas à Asklépiadès.



B. — Fragment d'un reçu.



A. — Lettre d'Asklas à Asklépiadès (verso).



B. — Lettre d'Asklas à Sarapias (verso).

Lettre d'Asklas à Sarapias.